



**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/21)
(Nairobi, Kenya, 9 – 11 octobre 2017)**

Point 3 de l'ordre du jour : Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre régionales de la navigation aérienne

3.4 État des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie ASBU

**ÉTAT DE LA TRANSITION AU LANGAGE DE BALISAGE EXTENSIBLE (XML)/
LANGAGE DE BALISAGE GÉOGRAPHIQUE (GML)**

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

SOMMAIRE
La présente note fait l'état des lieux de la transition au langage de balisage extensible (XML)/langage de balisage géographique (GML) en Afrique du Sud en appui au Modèle d'échange d'informations aéronautiques (IWXXM) afin de promouvoir la mise en conformité de la région AFI suivant l'Amendement n° 76 de l'Annexe 3 de la Convention de l'OACI.
REFERENCES : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amendement n° 77 de l'Annexe 3 à la Convention de Chicago ▪ Rapport de la réunion Météorologie à l'échelon Division MET de 2014 (Recommandation 2/3 c) ▪ Rapport de la réunion APIRG 20 (Conclusion 20/44) ▪ Doc 9750 de l'OACI
Objectifs stratégiques : Sécurité (A), et Capacité et efficacité de la navigation aérienne (B)

1. INTRODUCTION

1.1 Le Concept opérationnel de l'ATM mondiale de l'OACI (ATMOC) (Doc 9854) décrit la manière dont les services que le système de gestion du trafic aérien (ATM) va fournir et les avantages que les usagers de l'espace aérien vont en tirer d'ici 2025 à 2030. Le Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (Doc 9750) et sa Stratégie connexe d'amélioration par blocs des systèmes de l'aviation (ABSU) présente la stratégie de l'ATMOC conformément aux recommandations de la douzième Conférence de la navigation aérienne tenue en 2012 et entérinées par les 38^e et 39^e sessions de l'Assemblée de l'OACI tenues en 2013 et 2016, respectivement.

1.2 L'Amendement n° 77 de l'Annexe 3 à la Convention de l'OACI relative à l'aviation civile internationale recommande la diffusion sous forme numérique des METAR, prévisions d'aérodrome (TAF), données non régulières (SPECI), SIGMET, avis de cendres volcaniques (VAA) et avis de cyclones tropicaux (TCA), en plus de la version actuelle des données au format du code alphanumérique traditionnel (TAC).

1.3 Dans la région AFI, à travers la Conclusion 20/44, la réunion APIRG/20 a adopté un plan de transition (Plan de transition AFI) pour le traitement des données OPMET au format numérique. Selon ce plan, entre 2016 et 2019, les États AFI doivent commencer à progressivement mettre en œuvre l'échange de données OPMET au format XML/GML.

2. ANALYSE

2.1 La Conclusion 20/44 de la réunion APIRG/20 a adopté un plan mondial de transition pour la représentation de données sous forme de tableau (XML/GML) pour METAR/SPECI, TAF et SIGMET. Suivant la Conclusion 19/44 de la réunion APIRG/19, les banques de données OPMET (BRDO) ont été appelées à renforcer leurs capacités de traitement de données OPMET au format numérique et aider les Centres de compilation des bulletins (BCC) dans la mise en œuvre des données OPMET au format numérique

2.2 L'échange bilatéral d'informations suivant le modèle IWXXM a été introduit à travers l'Amendement n° 76 de l'Annexe 3 de la Convention de l'OACI en novembre 2013, permettant aux États d'échanger leurs données OPMET aux formats XML et GML en plus des données au format du Code alphanumérique traditionnel. Ce fut le début de la migration vers un environnement numérique à l'appui du système de la gestion globale de l'information (SWIM)

2.2.1 L'Afrique du Sud a mis en œuvre le schéma IWXXM 2.0 XML/GMAL pour l'échange de données numériques OPMET, supprimé le RSFTA, et mis en œuvre le protocole AMHS entre son Service météorologique (SAWS) et son prestataire de services de navigation aérienne (ATNS). L'on reste obligé d'échanger les données OPMET sur le plan bilatéral avec tous les États AFI qui se sont dotés de la capacité à traiter les informations météorologiques au format numérique conformément à la Conclusion 20/44 d'APIRG/20/.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des progrès signalés dans la présente note de travail, surtout en ce qui concerne le développement des compétences de l'Afrique du Sud en matière de traitement des données OPMET au format XML/GML dans le cadre du SWIM
- b) Demander instamment aux États qui se sont dotés des compétences de traitement numérique à conclure des accord bilatéraux suivant l'Amendement n° 76 de l'Annexe 3 à Convention de l'OACI et la Conclusion 20/44.

-FIN-